

XAVIER DESJARDINS

L'aménagement du territoire

CURSUS



2^e édition

ARMAND COLIN

Introduction

L'aménagement du territoire renvoie en France à un imaginaire particulier. Une vaste entreprise historiographique conduite par Pierre Nora dans les années 1990 a identifié un certain nombre de « lieux de mémoire » de la France¹. Parmi ces lieux, de très nombreux résonnent avec des préoccupations de l'aménagement du territoire. Parmi d'autres, on y trouve « Paris-province », « Le centre et la périphérie », « Nord-Sud », « La terre ». Ce qui réunit ces différents termes est une préoccupation de longue durée : faire de la France une unité homogène et cohérente. De plus, l'aménagement du territoire est bien souvent associé à une période très particulière de l'histoire de France, celle de la présidence du général de Gaulle (1958-1969). La conjonction d'une croissance économique et démographique rapide et d'un pouvoir central à la fois puissant et modernisateur a favorisé une politique

d'aménagement particulièrement active. En moins d'une décennie sont notamment lancées des « villes nouvelles », des stations balnéaires dans le Languedoc, des stations de sport d'hiver, des zones industrialo-portuaires et une politique de soutien aux métropoles de province.

Cet ouvrage se propose de faire un pas de côté par rapport à ces représentations. En effet, s'il est indéniable que la France a choisi une voie singulière, il ne semble pas pertinent de souligner à l'excès une exception française dont on déplorerait par ailleurs la disparition. De nombreuses questions d'aménagement du territoire (l'équilibre entre les métropoles et l'ensemble du territoire ; la préservation de la biodiversité ; la réduction des déséquilibres régionaux ; la place du citoyen dans les décisions qui concernent leur milieu de vie ; etc.) se retrouvent en Europe et ailleurs dans le monde. De plus, beaucoup de politiques françaises sont inspirées par des expériences étrangères ou les ont inspirées. Il nous semble que le moment très particulier des années 1960 ne doit pas résumer à lui seul l'aménagement du territoire : celui-ci peut être pratiqué par d'autres acteurs que l'État alors dominant (notamment l'Union européenne, les collectivités locales mais aussi des acteurs privés ou associatifs) et il peut être conçu avec d'autres outils et méthodes.

Par ce choix de mettre en perspective l'aménagement du territoire, cet ouvrage se distingue de ceux qui visent à faire un état

des lieux de l'aménagement du territoire en France à travers une synthèse actualisée des politiques passées et présentes². Il se différencie également de nombreux essais qui visent à offrir un point de vue ou une lecture particulière sur l'aménagement du territoire. En effet, cet ouvrage se veut un manuel : il présente les fondements conceptuels de l'aménagement du territoire et propose une lecture critique des expériences significatives et marquantes de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire n'est pas une discipline, au même titre que la géographie, l'économie ou l'histoire. L'aménagement du territoire est une pratique, qui se fonde sur une appropriation de notions et de méthodes empruntées à des disciplines très diverses : l'économie, la géographie, la science politique, les sciences de l'ingénieur, l'écologie, etc. Certaines disciplines (notamment la géographie) tentent parfois de s'arroger le monopole de la réflexion sur l'aménagement du territoire, ce qui est un danger, tant pour l'aménagement du territoire (qui doit également s'appuyer sur des savoirs multiples) que pour ces disciplines (qui perdraient en crédibilité puisqu'elles ne seraient pas capables de tenir leur promesse de « tout dire » et de « tout éclairer » sur l'aménagement du territoire).

La délimitation des contours de l'aménagement du territoire n'a pas fait l'objet d'une réflexion épistémologique *a priori*. Le [chapitre 1](#) présente l'évolution de la notion à partir des discours

politiques, administratifs et savants. Le chapitre 2 vise à en dessiner les contours, non depuis les discours, mais depuis les pratiques : l'aménagement du territoire se caractérise par un certain nombre d'outils et de méthodes. L'aménagement du territoire est ce qu'on en dit et ce qu'on en fait.

Les chapitres 3 à 6 sont conçus pour éclairer quatre questions permanentes de l'aménagement du territoire : quelle juste place attribuer aux villes dans le système territorial ? Comment hiérarchiser les investissements dans les infrastructures de transport et de communication en fonction de leurs effets territoriaux ? Comment l'aménagement du territoire peut-il contribuer ou faciliter le développement économique ? Enfin, quelle distribution territoriale des services publics faut-il viser ? Ces chapitres sont conçus selon un double but : donner de la « chair » à ces sujets par la présentation d'expériences emblématiques et présenter les principales questions et problématiques actuelles.

Les chapitres 7 et 8 proposent un éclairage européen. Le chapitre 7 présente la manière dont trois pays, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, ont envisagé de réduire les déséquilibres régionaux. Le chapitre 8 interroge la capacité de l'Union européenne à mener une politique d'aménagement du territoire à l'échelle d'un vaste ensemble de 27 pays. À l'échelle des pays comme de l'Union européenne, l'aménagement du

territoire est un redoutable « testeur » des ambitions en matière de solidarité et des tentations d'égoïsme territorial.

Les chapitres 9 et 10 ouvrent vers les enjeux de demain. Le chapitre 9 présente le passage progressif de la recherche de l'équilibre entre « protection » et « développement » qui a longtemps marqué l'aménagement du territoire à l'ambition d'une écologie territoriale. L'intensité des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique, recompose les limites que l'on pensait solidement établies entre « environnement » et « société ». Le chapitre 10 propose de revenir sur de grands échecs de l'aménagement du territoire, non pour en conspuer les auteurs, toujours collectifs, mais pour en tirer des leçons pour l'avenir. Cela conduit, assez logiquement, à une conclusion intitulée « Demain, l'aménagement du territoire ».